

Charte de l'acquéreur

Édition 2026 — Document d'information contractuelle

Présentation

Dog Attitude prépare chaque projet d'acquisition sur rendez-vous. L'évaluation individualisée porte sur le chiot, le projet du foyer et les compétences pratiques de l'acquéreur. Les observations précoces ne permettent pas de garantir le tempérament adulte.

Préparation et ateliers

La participation aux séances préparatoires permet d'observer la compréhension des consignes, la gestuelle, le timing, la gestion des mordillements et le retour au calme. Les ateliers sont distincts de la délivrance du certificat réglementaire d'engagement et de connaissance.

Profil et sécurité

Le questionnaire de profil doit être rempli, daté et signé avant confirmation de réservation. L'acquéreur communique des informations exactes sur son expérience, son foyer, ses autres animaux, son logement, son organisation et ses disponibilités. Il signale les changements importants avant la remise.

Développement et intégration

L'élevage veille à des expériences précoces progressives, à des contacts sociaux adaptés et au bien-être des chiots. Après la remise, l'acquéreur poursuit des expériences adaptées à l'âge, avec repos, prévention de la surcharge émotionnelle et encadrement éducatif cohérent.

Santé et vétérinaire

Le chiot est remis avec les documents de cession et sanitaires applicables, notamment identification, certificat vétérinaire, carnet de santé ou passeport le cas échéant, et justificatifs des vaccinations effectivement réalisées. L'acquéreur conserve le libre choix de son vétérinaire. Aucun remboursement légalement dû ne peut être écarté au seul motif qu'un autre vétérinaire a été consulté.

Suivi éducatif

Un suivi éducatif adapté est recommandé, particulièrement pour les Malinois présentant des besoins élevés. Le professionnel choisi doit posséder une expérience pratique pertinente avec le profil du chien. Toute obligation contractuelle spécifique de suivi devra être explicitement acceptée et proportionnée.

Dossier et signature

Cette charte complète le contrat de réservation et ne remplace pas les documents légaux de cession.

Date : _____ Nom : _____ Signature acquéreur : _____

Réservation et droits de l'acquéreur

La charte ne modifie pas les règles financières de la réservation : 1 500 € pour le chiot, acompte contractuel de 500 €, solde de 1 000 €. Les conditions de désistement et les choix en cas de non-attribution figurent dans le document de réservation. Aucune renonciation générale aux droits légaux n'est exigée.